



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin n° : 15/2025
Date : 2025-10-23
A - M - J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse www.tc.gc.ca/bsn-ssb pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



Objet : Formation obligatoire sur la gestion de la fatigue

Portée

Ce bulletin s'applique à :

- tous les marins canadiens
- les établissements reconnus au Canada

Objet

Le présent bulletin :

- informe les marins qu'ils doivent suivre un cours en ligne sur la gestion de la fatigue lorsqu'ils s'inscrivent à une formation sur les fonctions d'urgence en mer.

Contexte

La fatigue est un facteur important dans l'ensemble du secteur des transports. La question de la gestion de la fatigue dans le secteur maritime figure sur la liste de surveillance du Bureau de la sécurité des transports depuis 2018.

Ce que vous devez savoir

Informations pour les marins

Avant de vous inscrire à l'un de ces cours sur les fonctions d'urgence en mer :

- Techniques avancées de lutte contre l'incendie (AFF)
- Mise à niveau des connaissances en matière de techniques avancées de lutte contre l'incendie (Ref-AFF)
- Sécurité des bâtiments de navigation intérieure (DVS)
- Sécurité des bâtiments de navigation intérieure transportant des passagers (DPVS)

Mots clés :

1. Gestion de la fatigue
2. Formation obligatoire
3. Cours en ligne

Les questions concernant ce bulletin doivent être adressées à :

AMSP

Transports Canada
Sécurité maritime
Tour C, Place de Ville
11e étage, 330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Contactez-nous à l'adresse marinesafety-securitemaritime@tc.gc.ca ou au 1-855-859-3123 (sans frais).

Canada

- Exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et des canots de secours autres que les canots de sauvetages rapides (PSC)
- Mise à niveau des connaissances en matière d'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et des canots de secours autres que les canots de sauvetages rapides (Ref-PSC)
- Exploitation des canots de secours rapides (FRC)
- Mise à niveau des connaissances en matière d'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et des canots de secours autres que les canots de sauvetages rapides (Ref-FRC)
- Exploitation des embarcations de sauvetage a mise à l'eau en chute libre (FFB)
- Mise à niveau des connaissances en matière d'exploitation des embarcations de sauvetage a mise à l'eau en chute libre (Ref-FFB)
- Sécurité des bâtiments transportant des passagers (Personnel breveté) (SPV-NCP)
- Sécurité de base des petits bâtiments de navigation intérieure autre que les embarcations de plaisance Sécurité de base des petits navires nationaux non destinés à la plaisance (SDV-BS)
- Sécurité des petits bâtiments saisonniers transportant des passagers (Personnel breveté) (SSPV-CP)
- Sécurité de base STCW (STCW BS)
- Mise à niveau des connaissances en matière d de sécurité de base STCW (Ref-STCW BS)

Vous **devez** suivre un cours en ligne sur la gestion de la fatigue offert par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Pour accéder au cours **sur la gestion de la fatigue en mer**, rendez-vous sur [la page d'inscription du CCOHS](#) et suivez les étapes suivantes :

- **Étape 1** : Inscrivez-vous auprès du CCOHS.
- **Étape 2** : Connectez-vous à l'aide du mot de passe fourni dans l'e-mail de confirmation d'inscription.

Veuillez noter que l'accès gratuit est offert aux marins canadiens gracieusement par Transports Canada, Sécurité maritime.

Une fois le cours terminé, veuillez à imprimer une copie de votre certificat de formation. Ce certificat prouve que vous avez suivi la formation et vous devrez en fournir une copie à un établissement reconnu lorsque vous vous inscrirez à l'un des cours mentionnés ci-dessus. Pour plus d'informations sur la gestion de la fatigue au Canada, veuillez consulter le site web de TC intitulé [Gestion de la fatigue en mer au Canada](#).

Informations pour les établissements reconnus

Les établissements reconnus doivent conserver une copie du certificat de formation à la gestion de la fatigue de chaque étudiant dans son dossier, en cas d'audit.